

Prolongement de la Francilienne (A 104)

Pas d'autoroute dans la forêt !

La menace est écartée ! Les six mille signataires de la pétition lancée par la Ville de Saint-Germain-en-Laye pour sauver la forêt de Saint-Germain, notre "poumon vert", peuvent respirer ! Notre forêt ne sera pas défigurée par le prolongement autoroutier de l'A 104, dite aussi autoroute Francilienne ! C'est une excellente nouvelle pour tous les amoureux de ce massif de premier ordre, héritier de la forêt royale, aujourd'hui propriété de l'État, géré par l'Office National des Forêts.

Second massif forestier des Yvelines après la forêt de Rambouillet, notre forêt constitue un patrimoine écologique unique à l'ouest de Paris, fréquentée chaque année par trois millions de visiteurs.

Tracé "vert" aménagé

Le choix du tracé "vert" aménagé, qui épargne complètement notre forêt, pour prolonger la Francilienne entre Méry-sur-Oise (Val-d'Oise) et Orgeval (Yvelines), a été rendu public le mardi 24 octobre par Dominique Perben, ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer qui l'a qualifié d' "indispensable" et de "prioritaire".

Le tracé "vert" ne se distingue du tracé "rouge" que par une traversée de Seine limitée à Achères.

La décision du ministre est intervenue trois mois après la remise d'un rapport de synthèse du débat public. Ce débat, qui s'est tenu dans les Yvelines et le Val-d'Oise, avait été organisé, du 8 mars au 6 juillet, par la Commission particulière du débat public, autorité administrative indépendante chargée de recueillir tous les avis.

Sauf à Saint-Germain-en-Laye, ce débat s'est tenu dans des conditions très difficiles, les opposants au tracé "rouge" et au tracé "vert" (tracés qui se confondent largement) ayant tenté systématiquement d'empêcher les partisans du tracé "rouge" de s'exprimer.

Motivant sa décision, le ministre



a expliqué : "Le prolongement de la Francilienne est nécessaire. Il faut que ce secteur soit enfin doté d'une

infrastructure qui rapprochera les pôles de l'Ouest francilien et évitera qu'un trafic trop important n'ait que des rues pour s'écouler."

Dominique Perben a également relevé "qu'il faut savoir préserver la forêt de Saint-Germain, déjà enserrée par l'urbanisation. Nous ne pourrions pas assurer un développement soutenable de l'Île-de-France si nous ne savons pas protéger un bien aussi précieux".

Le ministre a également rappelé que "l'engorgement des routes fait peser un risque majeur sur l'activité, sur des milliers d'emplois. Les études socio-économiques réalisées pour ce projet ont mis en évidence qu'il permettrait de générer chaque année un gain

économique de plusieurs centaines de millions d'euros".

Attentif aux remarques exprimées par le conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye, le ministre a relevé que le bouclage de fait de l'A 104 à Saint-Germain-en-Laye entraîne des nuisances : il faut mettre fin à "une situation intolérable pour les riverains de l'actuelle RN 184".

Protéger les riverains

Le ministre a cependant estimé que le tracé "vert" devrait être amélioré : aux protections phoniques prévues dans la traversée de Conflans-Sainte-Honorine, il sera préféré une tranchée couverte. L'ajout de protections au pont actuel sera aussi étudié.

La situation sera donc améliorée et les nuisances moins importantes qu'actuellement pour un certain nombre de riverains. Le

franchissement limité de la Seine à Achères pour protéger les habitations les plus proches se fera sous le fleuve.

Le maire d'Achères a d'ailleurs reconnu l'"avancée" que représentent ces aménagements.

Ces améliorations s'ajoutent aux couvertures de Carrières-sous-Poissy et d'Éragny, mais aussi aux protections envisagées sur les autres communes.

Le projet de prolongement doit être soumis à l'enquête publique d'ici 2009 pour un début des travaux en 2011 et une mise en service en 2015 "sans péage", a précisé le ministre.

Le choix du tracé "vert" ouvre la voie au classement de notre forêt en "forêt de protection", réservé aux massifs présentant de forts enjeux en matière environnementale et sociale. Ce classement a déjà été demandé par le conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye.

